

Evaluation Opérationnelle du Programme Interreg MED 2014-2020

Mars 2017

Marché financé avec des fonds européens

Interreg
*M*editerranean



Table des matières

Table des matières

Table des matières.....	2
INTRODUCTION.....	3
I. Contexte du Plan d’Evaluation MED	5
II. Objectifs et périmètre de l’évaluation opérationnelle.....	5
A. Objectifs de l’évaluation opérationnelle.....	5
B. Périmètre de l’évaluation opérationnelle	6
III. Utilisateurs principaux et responsabilités des parties prenantes.....	7
IV. Questions évaluatives	7
A. Questions liées à l’efficacité et l’efficience de la gestion du programme	8
B. Questions liées à l’efficacité et l’efficience de la mise en oeuvre du Programme	8
C. Questions liées à l’efficacité et l’efficience de la stratégie de communication	9
V. Méthodes évaluatives	10
VI. Connaissances disponibles	10
A. Analyse et utilisation des données pertinentes disponibles.....	10
B. Monitoring et collecte de données	11
VII. Prestations attendues	12
A. Pilotage	13
B. Phases d’exécution.....	13
C. Calendrier	15
VIII. Compétences et composition de l’équipe souhaités	17
A. Compétences souhaitées.....	17
B. COMPOSITION DE L’EQUIPE souhaitée.....	18
C. CONFLIT D’INTERET	18
IX. Etat des lieux de la mise en œuvre du Programme	18
X. Règles de soumission	19

INTRODUCTION

Le Programme Interreg Méditerranée (ci-après le programme Interreg MED) est un programme de coopération transnationale cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Il soutient le partage d'expériences et de connaissances et l'amélioration des politiques publiques entre les autorités nationales, régionales et locales et d'autres acteurs territoriaux de la zone MED par le financement de projets de coopération. Son territoire éligible comprend 57 régions de 10 États membres de l'UE (Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne, Royaume-Uni (Gibraltar)) ainsi que 3 États méditerranéens (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro) candidats à l'UE ou candidats potentiels qui participent grâce à l'Instrument d'Aide à la Pré-adhésion (fonds IAP II).

L'objectif global du programme Interreg MED est de «promouvoir une croissance durable dans la région méditerranéenne en favorisant les concepts et les pratiques innovants (technologies, gouvernance, services innovants ...), l'utilisation rationnelle des ressources (énergie, eau, ressources maritimes ...) et en soutenant l'intégration sociale par le biais d'une approche de coopération intégrée et fondée sur le territoire »¹.

Pour la période de programmation 2014-2020, le budget total du programme s'élève à 275.905.320 euros (224.322.525 euros de FEDER, 9.355.783 euros de fonds IAP, 42.227.012 euros de contreparties nationales).

Le programme Interreg MED est géré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, agissant en tant qu'Autorité de Gestion du programme (ci-après dénommée «AG»), avec le soutien du secrétariat conjoint (ci-après dénommé «SC») établi conformément à l'article 23 (2) du Règlement (UE) N° 1299/2013, situé à Marseille (France).

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la période de programmation 2007-2013 et des principales conclusions de l'évaluation *in itinere* menée au cours de cette période de programmation, le programme a adopté plusieurs mesures innovantes importantes concernant certains aspects de la mise en œuvre du programme, afin d'améliorer les résultats des projets programmés et d'accroître la réalisation des objectifs du Programme et l'impact sur son territoire. Cette situation rend l'organisation du programme Interreg MED unique et très différente des autres programmes de coopération.

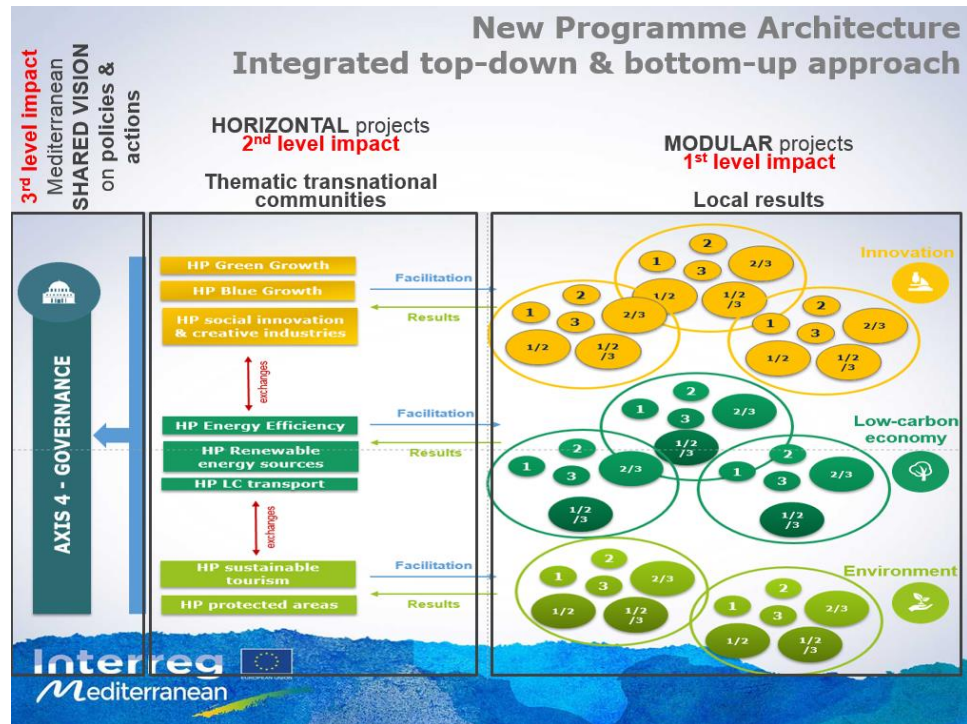
Les principales mesures innovantes adoptées peuvent être résumées comme suit :

- La mise en place d'une **nouvelle architecture du Programme** avec différentes typologies de projets (projets modulaires et horizontaux et projets de plate-forme²).

L'architecture Interreg MED, avec les liens entre les différents types de projets, peut être matérialisée par le schéma suivant :

¹ Programme de Coopération Interreg MED 2014-2020 validé par la CE le 2 Juin 2015.

² Voir Fiches "Projets Modulaires" et "Projets Horizontaux" pour plus d'informations concernant l'architecture du Programme et les différents types de projets.



- L'augmentation de la **spécialisation thématique** qui se traduit par le lancement d'appels ciblés grâce à l'utilisation de cahiers des charges spécifiques, ciblant les thèmes, les actions et les activités, pour chaque objectif spécifique ou sous-thème, et la réalisation d'un suivi qualitatif et thématique spécifique de la mise en œuvre des projets;
- La conception d'une **stratégie de communication** conçue comme un outil permettant une meilleure coordination entre les acteurs qui participent au Programme et contribuant à atteindre leurs objectifs;
- Le développement d'une **approche « Communauté de projets »**, basée sur la promotion de communautés thématiques intégrées par les acteurs concernés de la zone MED;
- L'établissement de la **capitalisation** comme élément clé pour assurer la durabilité et la pérennité des résultats du Programme.

Des informations et documents complémentaires concernant le programme Interreg MED sont disponibles sur le site Internet du programme: www.interreg-med.eu.

Dans ce contexte, le présent Cahier des Charges vise à externaliser une partie de l'évaluation du Programme, l'**évaluation opérationnelle**. Il présente ses objectifs et sa portée, les aspects relatifs à la réalisation de l'évaluation, les rôles et responsabilités ainsi que les ressources disponibles.

I. Contexte du Plan d'Évaluation MED

Conformément à l'article 54 du Règlement portant dispositions communes (Règlement (CE) N° 1303/2013), tous les programmes financés par les fonds ESI doivent effectuer des évaluations dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de leur programme et d'évaluer leur efficacité, leur efficacité et leur impact. Pour se faire, le Programme Interreg MED Programme a adopté, le 27 mai 2016, un Plan d'Évaluation (ci-après dénommé Plan d'Évaluation MED) qui établit la Stratégie d'évaluation du Programme.

D'après ce document, le but principal de l'évaluation est pour les autorités de gestion du programme d'évaluer le niveau de son impact, de comprendre le(s) mécanisme(s) qui conduit (sent) aux résultats et de fournir des solutions pour améliorer les mécanismes de gestion et de mise en œuvre du programme.

Pour toute la période de programmation, le programme prévoit une stratégie en deux étapes :

- Une **Évaluation du processus ou Opérationnelle**³ mettant l'accent sur l'optimisation de la performance du programme de coopération, préparant le terrain pour les évaluations d'impact. Cette évaluation sera continue, débutant fin 2017 jusqu'en 2020 ;
- Une **Évaluation d'Impact** mettant l'accent sur les effets de la mise en œuvre du Programme sur la zone MED qui prendra place au cours de la période 2019-2022.

Le Comité de Suivi du Programme Interreg MED a décidé d'externaliser ces deux évaluations avec deux marchés publics différents afin de sélectionner les meilleurs experts pour chacune d'entre elles. Cependant, à la fin, une analyse synthétique posant les conclusions et recommandations finales, comprenant les deux évaluations, sera rédigée par l'expert chargé de l'évaluation d'impact⁴. Pour ce faire, la coopération entre les experts externes devra être prévue.

Le présent Cahier des Charges se concentre sur le premier aspect, l'Évaluation Opérationnelle.

II. Objectifs et périmètre de l'évaluation opérationnelle

A. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION OPERATIONNELLE

L'objectif général de l'évaluation opérationnelle est *d'évaluer l'efficacité et l'efficacité de la gestion et la mise en œuvre du Programme*, y compris en termes de communication et d'application des principes horizontaux, en apportant des idées et des recommandations pour l'amélioration de la conception du Programme.

Les **objectifs spécifiques** de l'évaluation opérationnelle sont :

- Établir la valeur ajoutée des mesures innovantes adoptées par le Programme ;

³ Veuillez noter que dans ce contexte, les expressions «évaluation du processus», utilisée dans le cadre du plan d'évaluation, et «évaluation opérationnelle», utilisée dans le présent document, doivent être considérées comme des synonymes.

⁴ Le lancement du marché public de l'évaluation d'impact est prévu en début 2019.

- Détecter les faiblesses dans la gestion et la mise en œuvre du Programme afin de prendre des mesures correctives adaptées et d'améliorer de cette façon la gestion du programme et le processus de mise en œuvre ;
- Déterminer la faisabilité et la préparation à l'évaluation d'impact ;
- Nourrir la stratégie de conception du Programme pour la prochaine période de programmation.

Sur la base de l'objectif global de l'évaluation opérationnelle, l'accent devrait être mis sur **les critères d'évaluation** suivants :

- Efficacité : la question est de savoir si le programme est en bonne voie pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés tels qu'ils sont formulés dans le Programme de coopération Interreg MED.
- Effizienz : compare les réalisations (outputs) et les ressources mobilisées (inputs).

B. PERIMETRE DE L'ÉVALUATION OPERATIONNELLE

Les autorités du Programme souhaitent mettre l'accent sur les aspects liés à la conception, la gestion, la mise en œuvre et les résultats des **mesures clés innovantes, mentionnées dans l'introduction**, adoptées pour la période de programmation 2014-2020, ainsi que leur communication, leur assimilation et leur appréciation par les candidats, bénéficiaires et autres parties prenantes. Une attention particulière sera accordée à leur contribution à l'efficacité et à l'efficacité de la gestion et de la mise en œuvre du Programme que l'on peut trouver dans chacun de ces sujets.

Compte tenu de ce qui précède, l'évaluation opérationnelle se concentrera principalement sur les **thèmes** présentés ci-après relatifs à la gestion et à la mise en œuvre du Programme :

- Gestion du Programme :
 - Structures de gestion
 - Procédures de prise de décision
- Progression de la mise en œuvre du Programme :
 - Cycle du projet : Procédures de candidature et de sélection ; réduction de la charge administrative ; systèmes et mécanismes de suivi des projets
 - Procédures et outils utilisés pour suivre les progrès en termes d'atteinte des objectifs du Programme et du cadre de performance
 - Respect des principes horizontaux
 - Contribution à la Stratégie UE2020 et aux stratégies macro-régionales
- Stratégie de Communication (interne et avec les parties prenantes et bénéficiaires) :
 - Objectifs, résultats
 - Approches et activités
 - Implication des partenaires

L'évaluation opérationnelle devra couvrir toutes les actions de mise en œuvre entreprises dans le cadre du Programme relatives à la période de programmation 2014-2020. Le programme Interreg MED est un programme en cours, plusieurs appels à propositions ont été lancés et 69 projets ont déjà été sélectionnés. Au cours de l'évaluation opérationnelle, la mise en œuvre par les autorités du programme de toutes les mesures à évaluer aura commencé. De nouveaux appels à projets seront lancés ; le dernier étant prévu à la fin de la période de programmation (2020), selon la disponibilité des fonds. Cela signifie que les candidats devraient proposer une méthodologie adéquate pour s'assurer que la portée de l'évaluation est suffisamment couverte et comprend :

- Toute la zone de coopération
- Tous les axes prioritaires et objectifs spécifiques
- Tous les types d'appels à projets et tous les types de projets

Les candidats devront planifier les activités d'évaluation en accord avec : le calendrier de mise en œuvre du programme, les obligations de rapport à l'égard de la Commission, la nécessité de coordination avec l'évaluation d'impact. Dans leur proposition, ils devront préciser le calendrier des activités et le contenu des rapports d'évaluation y afférant (points à aborder). Ce calendrier sera par la suite plus détaillé et spécifié pendant la phase de démarrage.

III. Utilisateurs principaux et responsabilités des parties prenantes

Sur la base des objectifs spécifiques établis pour l'évaluation opérationnelle, les principaux utilisateurs de ses résultats seront les Autorités du Programme, notamment l'AG, le SC et le Comité de Suivi du programme Interreg MED.

Les résultats (y compris les recommandations) seront également communiqués à toutes les parties prenantes et publiés sur le site Web afin de sensibiliser le public. Pour cela, les documents, les rapports, les résumés et les moyens de communication seront toujours adaptés aux publics cibles pour une diffusion et un effet plus pertinents sur les parties prenantes.

Enfin, les résultats de l'évaluation seront consignés dans les rapports du Programme à la Commission Européenne (article 50, paragraphe 2, et article 144, paragraphe 2, du règlement n° 1303/2013). Le prestataire doit s'adapter aux exigences de ces rapports qui doivent être utiles à la CE.

De plus amples informations sur les fonctions et les responsabilités de l'évaluation ainsi que sur le public cible sont disponibles dans le Plan d'évaluation MED.

IV. Questions évaluatives

Les questions évaluatives énumérées ci-dessous ont été élaborées par l'AG /le SC en collaboration avec le Groupe de travail sur l'évaluation (GTE)⁵. Les candidats sont invités à inclure dans leur

⁵ Le programme Interreg MED a mis en place un groupe de travail sur l'évaluation (ci-après dénommé «groupe de travail») composé de membres du SC et d'experts nationaux désignés à titre volontaire par les États Participants qui est chargé de discuter les propositions techniques avant de les soumettre au Comité de Suivi du Programme et

proposition des ajustements aux questions proposées et/ ou des questions supplémentaires, ce choix devant être dûment justifié, en soulignant la valeur ajoutée de leur proposition ainsi que son lien avec la méthodologie choisie. Les questions principales énumérées ci-après sont obligatoires, tandis que les sous-questions peuvent également être mieux spécifiées par les candidats dans leur proposition.

En outre, les candidats doivent tenir compte, dans leur calendrier, de la progression de la mise en œuvre du programme (cf. point IX), afin d'aborder les questions et les sous-questions au moment le plus pertinent au cours du processus d'évaluation. En ce sens, les activités d'évaluation pourront être différentes au cours de la durée du contrat, en fonction de l'état d'avancement du Programme, et le contenu de chaque rapport d'évaluation doit être conforme aux progrès et aux besoins de l'exécution du Programme. La méthodologie devra tenir compte de cet aspect.

A. QUESTIONS LIEES A L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DE LA GESTION DU PROGRAMME

Question principale 1 : Dans quelle mesure les mécanismes de gestion du Programme sont-ils adaptés pour mettre en œuvre la stratégie du Programme ?

- Les autorités du Programme (AG, SC, PCN, membres des comités...) ont-elles suffisamment de capacités pour s'acquitter de leurs tâches ?
- Les processus décisionnels sont-ils clairs et transparents ? Les processus décisionnels sont-ils suffisants et efficaces ?
- Les moyens de mettre en œuvre les mesures innovantes du Programme sont-ils suffisants ?
- Les outils et procédures de gestion du Programme sont-ils utilisés de manière efficace et efficiente ?
- Est-ce que l'utilisation des différents outils de monitoring en ligne avec lesquels le Programme doit travailler (appartenant au Programme ou à d'autres instances, comme l'Autorité de Certification ou la Commission Européenne) est bien coordonnée et complémentaire ?
- Les mécanismes mis en œuvre pour assurer la participation des partenaires au Programme sont-ils suffisants et efficaces ?
- Quelle est l'efficacité de la coordination avec et de la contribution à d'autres programmes Interreg ou initiatives dans la zone ?

B. QUESTIONS LIEES A L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Question principale 2 : Quelle est l'efficacité et l'efficacité du processus de soutien du Programme à l'égard des candidats et des bénéficiaires en ce qui concerne le cycle du projet ?

- Comment la nouvelle architecture du Programme influence-t-elle sa mise en œuvre ? Est-ce que la nouvelle approche a été comprise de manière satisfaisante par les principaux bénéficiaires pour être bénéfique à la mise en œuvre du Programme ?
- Le Programme a-t-il établi des mesures adéquates pour réduire la charge administrative des candidats et des bénéficiaires ?
- Les différentes mesures de soutien offertes aux bénéficiaires concernant la mise en œuvre, le monitoring et le suivi des projets contribuent-elles à améliorer la qualité des résultats des projets ? (suivi qualitatif et thématique, documents du Programme et outils de suivi en ligne, soutien du SC)

d'améliorer la qualité technique / méthodologique du processus d'évaluation. Vous trouverez plus d'informations dans le Plan d'évaluation MED et dans le document de mise en place du GTE.

- Dans quelle mesure la stratégie de capitalisation et d'intégration des résultats dans les politiques locales contribue-t-elle à une meilleure durabilité et pérennité des résultats des projets ?

Question principale 3 : Dans quelle mesure les processus et outils de rapport et de monitoring de la mise en œuvre des projets sont-ils appropriés pour assurer un suivi adéquat des réalisations du Programme ?

- Dans quelle mesure le système d'indicateurs permet-il de fournir une image complète et exacte de la mise en œuvre du Programme ?
- Comment le Programme progresse-t-il vers son but et ses objectifs par rapport aux moyens et ressources disponibles ?
- Le système d'indicateurs, utilisé pour mesurer les réalisations et résultats, aide-t-il à assurer un suivi efficace du Programme ? Dans quelle mesure la qualité des données et indicateurs est fiable ?
- Dans quelle mesure les rapports annuels du Programme reflètent les avancées individuelles et thématiques des projets ?

Question principale 4 : Dans quelle mesure les mesures prévues par le Programme pour l'application des principes horizontaux sont-elles efficaces pour contribuer à la stratégie de l'UE ?

Question principale 5 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du Programme contribue-t-elle à la Stratégie UE 2020 et aux stratégies macro-régionales pertinentes ?

C. QUESTIONS LIEES A L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Question principale 6 : Dans quelle mesure la stratégie de communication du Programme a-t-elle contribué à une plus grande visibilité et sensibilisation ?

- Quelle est l'efficacité des actions de communication du programme envers les candidats et les bénéficiaires ? Evénements (séminaires pour les candidats, séminaires pour les Chefs de File, événements thématiques, manifestations nationales, formations, ...), campagnes de communication et d'information, utilisation des réseaux sociaux, participation à des événements extérieurs, ...
- Quelle est l'efficacité du processus de soutien du Programme envers les bénéficiaires en ce qui concerne les questions de communication pendant la mise en œuvre du projet ?
- Comment la plate-forme Web commune a-t-elle aidé les projets à sensibiliser sur leurs résultats ?
- Comment la plate-forme Web commune a-t-elle aidé le Programme à sensibiliser sur ses résultats ?
- Dans quelle mesure les mesures prises pour améliorer l'implication des parties prenantes ont-elles été efficaces au niveau des projets et du Programme ?

Question principale 7 : L'accent mis sur le renforcement des communautés (thématiques) a-t-il amélioré les résultats du Programme ?

- Quelle est l'efficacité des mesures du Programme pour soutenir la création de communautés thématiques ?
- Dans quelle mesure les projets horizontaux contribuent à la mise en place et à l'animation de communautés thématiques ?
- Dans quelle mesure l'approche communautaire établie par le Programme déclenche-t-elle des synergies et une capitalisation au niveau des projets et du Programme ?

V. Méthodes évaluatives

Les **outils** et les **méthodes** de l'évaluation opérationnelle doivent être précisés par les candidats dans leurs propositions. La méthodologie devrait être la plus appropriée pour répondre aux questions évaluatives, en tenant compte des spécificités du Programme et de son contexte. Cependant, les candidats devraient veiller à ce que la collecte de données primaires inclue la consultation d'un large éventail de projets et d'intervenants du Programme, un échantillon représentatif couvrant tout l'espace du Programme MED, et que les idées de ces groupes soient incluses dans les rapports. Les questions et les méthodes doivent également être adaptées en fonction des besoins à venir pendant le cycle du Programme.

L'utilisation d'une combinaison de méthodes sera encouragée dans cette évaluation. La proposition devrait décrire comment les méthodes seront combinées pour produire les rapports requis, comment la consultation des parties prenantes associées sera conduite et répondre aux questions évaluatives. Sur la base d'un aperçu des informations publiées et énumérées dans les documents de référence (cf. point VI), les candidats doivent analyser les principales difficultés inhérentes à la réalisation de ce contrat et présenter des stratégies pour les surmonter.

Les questions et les méthodes d'évaluation incluses dans la proposition doivent être précisées et détaillées au cours de la phase de démarrage (cf. calendrier des prestations, point VII).

VI. Connaissances disponibles

L'AG/SC fournira au titulaire l'accès aux données nécessaires et disponibles aux fins de l'évaluation. Les connaissances déjà disponibles sont à la disposition des candidats en annexe et sur le site Web du Programme. Les données qui seront recueillies au cours de la mise en œuvre du Programme, requises par les évaluateurs pour leur travail et disponibles auprès de l'AG/SC, du Comité de Suivi ou du GTE, seront accessibles sur demande auprès de personnes de contact dédiées. Des réunions ou des entretiens peuvent également être organisés sur demande.

A. ANALYSE ET UTILISATION DES DONNEES PERTINENTES DISPONIBLES

Considérant que le Programme a construit sa stratégie sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du Programme Med 2007-2013 et qu'un certain nombre de documents utiles est déjà disponible, les candidats devront analyser avec soin et exploiter utilement les données disponibles à partir des documents suivants :

- Règlement portant dispositions communes (CE N ° 1303/2013) (cf. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32013R1303>)
- Plan d'évaluation du Programme Interreg MED (cf. document 01)
- Document établissant le Groupe de travail sur l'évaluation (cf. document 02)
- Programme de Coopération Interreg MED (cf. <http://interreg-med.eu/toolbox/reference-documents/>)

- Manuel du Programme Interreg MED (cf. <http://interreg-med.eu/toolbox/reference-documents/>)
- Évaluation ex-ante (cf. document 03)
- Évaluation environnementale stratégique (cf. document 04)
- Évaluation *in-itinere* 2007-2013 (cf. document 05)
- Ex-post évaluation sur la CTE 2007-2013 de la Commission Européenne (cf. http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/pdf/ex-post2013/wp11_final_report.pdf)

En ce qui concerne les trois derniers documents, une analyse des connaissances disponibles de ces documents est détaillée dans le Plan d'évaluation MED.

B. MONITORAGE ET COLLECTE DE DONNEES

L'AG/SC est chargée des mécanismes de suivi pour la mise en œuvre du Programme et de fournir aux évaluateurs des données pertinentes et fiables du Programme afin de permettre une bonne mise en œuvre des activités d'évaluation.

Les informations relatives aux **procédures du Programme** (internes et externes aux Autorités du Programme) sont documentées dans plusieurs documents du Programme ; principalement, le Manuel du Programme s'adresse aux candidats et aux bénéficiaires, la Description du Système de Gestion et de Contrôle et le Guide interne des procédures s'adressent au personnel de l'AG et du SC. Ces deux derniers documents ne seront fournis qu'au candidat sélectionné, au cours de la phase de démarrage.

D'autre part, **le SC a prévu des mécanismes** de collecte de données et de suivi des réalisations qui fourniront **des informations statistiques sur le Programme qui sont pertinentes pour le suivi de la mise en œuvre du Programme**. Ces mécanismes comprennent l'utilisation de plusieurs outils qui sont présentés ci-dessous.

Synergie CTE – L'outil de monitoring du Programme Interreg MED

Conformément à l'article 72 du règlement (UE) n° 1303/2013, le Programme Interreg MED utilise un système informatisé de comptabilité, pour le stockage et la transmission des données sur les indicateurs, pour le suivi et les remontées d'information, appelé SYNERGIE CTE. Cet outil de suivi est utilisé par les différentes instances du Programme.

SYNERGIE CTE stocke les données des formulaires de candidature, des évaluations des propositions de projets, des rapports d'avancement et des dépenses. Il s'agit notamment de données sur les projets soumis et approuvés, sur les partenaires, sur les activités planifiées et exécutées, sur les productions et les livrables planifiés et livrés, sur les groupes cibles atteints, sur les frais dépensés, certifiés et remboursés, sur l'admissibilité et l'évaluation qualitative, et sur les thèmes abordés.

Dans le plan d'évaluation MED, un résumé des différentes parties prenantes qui l'utiliseront, la façon dont il sera principalement utilisé et les principales données qui peuvent être recueillies grâce à l'outil en ligne sont disponibles dans la section Suivi et collecte des données.

La Plateforme Web

Le programme Interreg MED a conçu et développe une plate-forme Web qui non seulement servira la qualité de la mise en œuvre des projets, mais permettra également la collecte de données fiables et précises sur la mise en œuvre et les résultats des projets. Par le biais de la plate-forme, le Programme fournira aux projets des sites interconnectés et des outils de gestion qui contribueront directement à faire remonter les données sur les indicateurs de réalisation.

En outre, la plate-forme Web et les médias sociaux fourniront des informations essentielles pour l'évaluation de l'auditoire et seront utilisés pour effectuer des enquêtes et des analyses à des fins publiques. Des répertoires pour les partenaires, les candidats et les bénéficiaires devraient également être créés et régulièrement mis à jour grâce à la plate-forme. Cela permettra de soutenir le processus d'enquêtes et d'interviews.

Dans le plan d'évaluation MED, un résumé des types de données qui seront récupérables grâce à la plate-forme est disponible dans la section Suivi et collecte des données.

Les principes horizontaux

Le programme assure le suivi concret des mesures et des actions entreprises par les projets et les instances du Programme pour appliquer les principes horizontaux (développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes). Dans le plan d'évaluation MED, un résumé des actions prévues pour le suivi de ces mesures est disponible dans la section Suivi et collecte des données.

Communication

Le programme procède à une analyse régulière de sa stratégie de communication et de ses mesures de mise en œuvre. L'analyse des mesures de communication bénéficiera de la collecte de données telles que : statistiques web, nombre de participants dans les médias sociaux, outil d'inscription, enquêtes réalisées grâce aux outils de la plate-forme. Les données susmentionnées seront fournies aux évaluateurs pour les soutenir dans l'évaluation externe de la stratégie de communication du Programme.

Autres sources de données

Toutes les autres données nécessaires à l'exécution des activités d'évaluation doivent être extraites des bases de données nationales existantes et de toutes autres bases de données et données disponibles grâce à des initiatives européennes, nationales, régionales ou locales (telles que ESPON, Eurostat, données SIG, etc.).

Afin de renforcer l'approche axée sur la qualité du Programme, un mécanisme d'autoévaluation des projets a été mis en place et sera mis à la disposition des évaluateurs en tant qu'apport spécifique concernant la mise en œuvre des projets.

VII. Prestations attendues

Les candidats peuvent trouver ci-après les livrables qui doivent être soumis avec un caractère obligatoire par les évaluateurs. Toutefois, les candidats peuvent inclure dans leurs propositions

d'autres livrables conformes à la méthodologie proposée, notamment ceux qui concernent les questions évaluatives, les thèmes d'évaluation ou toute autre action autosuffisante.

Toutefois, l'AG/SC pourra demander des contributions spécifiques mineures pour s'adapter aux étapes de mise en œuvre du Programme, permettant par exemple que les résultats de l'évaluation bénéficient au lancement de nouveaux appels à propositions ou à la modification de la stratégie du Programme.

A. PILOTAGE

Le SC assurera les contacts quotidiens avec les évaluateurs. En outre, le Groupe de travail sur l'Évaluation (GTE), composé de membres du SC et d'un groupe d'experts nationaux désignés par les États participants, sera chargé de discuter des propositions techniques avant de les soumettre au Comité de Suivi et d'améliorer la qualité technique / méthodologique du processus d'évaluation.

Avant sa présentation au Comité de Suivi, tout rapport ou document sera révisé par le SC, sur conseils également du GTE. Sur la base des commentaires reçus, le contractant devra préparer les versions finales des rapports à soumettre à l'AG et au Comité de Suivi. L'équipe d'évaluateurs peut être invitée à présenter et à discuter les résultats tels qu'indiqués dans les rapports d'évaluation dans le cadre d'une réunion du Comité de Suivi. Si nécessaire, les conclusions des discussions devraient être intégrées par le prestataire à la version finale des rapports.

Le SC adoptera un processus interactif et itératif avec le prestataire (examen de l'approche méthodologique, des travaux en cours, etc.) favorisant la flexibilité et permettant une adaptation appropriée des activités aux besoins et une actualisation des mesures de mise en œuvre du Programme.

Afin de permettre au SC de suivre l'évolution de l'évaluation, le SC organisera des réunions de coordination avec l'équipe d'évaluation (par téléphone ou visioconférence) pour suivre l'avancement du plan de travail établi, identifier les écarts éventuels et prendre les mesures correctives appropriées. À la suite de chaque réunion de coordination, le contractant rédigera et soumettra à l'AG/SC, dans un délai d'une semaine, une liste de points de décision pour validation.

De plus, l'équipe d'évaluation soumettra au SC un rapport d'avancement de 2 pages maximum tous les deux mois, résumant les activités entreprises pendant cette période et planifiant les prochaines étapes.

Enfin, l'ensemble des prestations fournies doit faire l'objet d'un contrôle de la qualité tel que détaillé dans l'offre du candidat retenu.

Ces prestations liées au pilotage courent sur la totalité de la durée du marché, leur prix doit donc être intégré à chacune des trois phases d'exécution (cf. point B ci-dessous).

B. PHASES D'EXECUTION

Trois phases d'exécution sont prévues : phase de démarrage, phase de mise en œuvre et phase finale. Les réunions avec l'AG/SC mentionnées ci-dessous se dérouleront principalement dans les locaux du SC à Marseille (France). Toutefois, pour des raisons pratiques, certaines réunions pourront se dérouler ailleurs sur le territoire européen.

Phase de démarrage :

- **Une réunion de lancement** pour l'évaluation opérationnelle aura lieu au plus tard deux semaines après notification du marché. Lors de cette réunion, tous les éléments pertinents du cahier des charges et de la proposition du prestataire seront discutés, en particulier l'approche méthodologique et les outils, le calendrier détaillé de mise en œuvre de la prestation ainsi que le contenu détaillé du premier ensemble de tâches à mettre en œuvre.
- Après la réunion de lancement, les évaluateurs seront invités à fournir **un rapport de démarrage** dans un délai d'un mois. Ce document doit être discuté et approuvé par le GTE. Il représentera, pendant toute la durée de l'exercice, le principal point de référence du processus d'assurance qualité, puisqu'il expose en détail ce que l'on peut attendre de l'exercice, les moments où les différentes activités seront réalisées et le processus par lequel les rapports d'évaluation seront produits. Le rapport de démarrage doit décrire, entre autres, les éléments suivants :
 - les principales parties prenantes identifiées ;
 - les questions évaluatives les plus pertinentes pour chaque type de partie prenantes (élaborées et éventuellement retraitées) ;
 - les méthodes et les outils à employer ;
 - la liste des données disponibles qui seront utiles pour l'évaluation opérationnelle ;
 - un plan de travail détaillé avec la division du travail entre les différents membres de l'équipe ;
 - le calendrier (finalisé) de travail, y compris les différents jalons (« milestones »). Dans ce calendrier, le prestataire doit tenir compte des différentes étapes de mise en œuvre du Programme Interreg MED et traiter les questions évaluatives en conséquence ;
 - la description des flux de travail et des interactions avec les instances du Programme ;
 - la description du rôle et des responsabilités de chaque membre de l'équipe d'évaluation ;
 - les produits intermédiaires et finaux, y compris un aperçu des questions évaluatives et des étapes de mise en œuvre du Programme évaluées dans chacun d'eux.

Phase de mise en œuvre :

- **Réunions intermédiaires**, programmées en fonction du calendrier des rapports à la CE et de la réalisation des principaux produits et livrables (maximum deux fois par an).
- **Participation à des réunions avec le Comité de suivi du Programme** : au maximum deux réunions avec le Comité de suivi devraient avoir lieu dans l'une des régions participant au Programme.
- **Rapports intermédiaires** : les projets des rapports intermédiaires devront être envoyés dans un délai raisonnable avant la date limite de soumission des rapports, afin de laisser suffisamment de temps à la consultation du groupe de travail pour suggérer des améliorations.
 - **Rapport intermédiaire 2018**
Ce rapport devrait mettre en évidence les principales réalisations des activités d'évaluation opérationnelle et inclure les constatations relatives aux activités d'évaluation opérationnelle principales ayant eu lieu pendant les années 2017-2018, ainsi que les recommandations relatives aux futurs appels et aux ajustements du Programme. A des fins de communication, **une version**

spécifique des principales conclusions devra être fournie par l'équipe d'évaluateurs (conclusions adaptées aux différents groupes cibles identifiés).

➤ **Rapport intermédiaire 2019**

Ce rapport devrait mettre en évidence les principales réalisations des activités d'évaluation opérationnelle ayant eu lieu au cours des années 2018-2019 et inclure les résultats relatifs aux activités d'évaluation opérationnelle principales ainsi que les résultats déjà visibles résultant des ajustements mis en œuvre. Il devrait fournir les informations nécessaires pour que le rapport complet d'exécution du Programme soit présenté en 2019 à la Commission (y compris l'examen de performance), ainsi que des recommandations concernant les futurs appels (éventuels) et les ajustements du Programme. A des fins de communication, **une version spécifique des principales conclusions** devra être fournie par l'équipe d'évaluateurs (conclusions adaptées aux différents groupes cibles identifiés).

- **Méthodologies et outils** : l'équipe d'évaluation devra fournir les méthodologies développées et les outils utilisés pour assurer une évaluation de qualité et l'exactitude des données, comme :
 - Critères de qualité pour la qualité des données à utiliser
 - Approches méthodologiques à appliquer
 - Qualité de l'analyse à effectuer
 - Outils et pratiques de collecte de données

Les données et les méthodes seront fournies par l'équipe d'évaluation et examinées par le groupe d'experts au sein du GTE avant le début de chaque activité d'évaluation.

- **Rapport sur la faisabilité et la disponibilité** pour le développement de l'évaluation d'impact du Programme :

Ce rapport spécifique devra fournir aux instances du Programme des informations qui leur permettront d'avoir les éléments nécessaires au lancement de l'évaluation d'impact (les forces et les faiblesses, les points d'attention, ...).

Phase finale :

- **Réunion finale**, avant la remise du rapport.
- **Rapport final 2020** :

Le projet de final devra être envoyé dans un délai raisonnable avant la date limite de soumission du rapport, afin de laisser suffisamment de temps à la consultation du groupe de travail pour suggérer des améliorations.

Ce rapport devra mettre en évidence les principales réalisations des activités d'évaluation opérationnelle et les conclusions dans leur ensemble, évaluer les ajustements déjà mis en œuvre et fournir des informations pour alimenter la stratégie de construction du Programme pour la prochaine période de programmation. A des fins de communication, **une version spécifique des principales conclusions** devra être fournie par l'équipe d'évaluateurs (conclusions adaptées aux différents groupes cibles identifiés).
- **Participation à des réunions/événements** : Le prestataire devra prévoir sa participation à maximum deux réunions/événements dans lesquels il pourra présenter notamment les résultats dudit rapport final.

PROGRAMME INTERREG MED – Cahier des charges évaluation opérationnelle

De façon indicative, l'évaluation opérationnelle se déroulera de la notification du marché (estimée à juin 2017) jusqu'à mai 2020⁶.

Les activités d'évaluation devront être planifiées conformément à la mise en œuvre du Programme, ainsi qu'aux obligations d'information à l'égard de la Commission. Le plan d'évaluation MED résume les différentes obligations en matière de présentation de rapports à la Commission (section Calendrier du plan d'évaluation MED).

Le calendrier de l'évaluation opérationnelle et les principaux livrables sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Phase	Etapas clés et livrables	Dates étapes clés et livraisons des documents finaux
Démarrage	Réunion de lancement avec l'AG/SC et le GTE	DATE DE NOTIFICATION + 2 SEMAINES
	Rapport de démarrage	DATE DE NOTIFICATION + 1 MOIS ET 2 SEMAINES
Mise en œuvre	Méthodologies et outils	31 DECEMBRE 2017
	Rapport intermédiaire 2018	31 MARS 2018
	Rapport sur la faisabilité et la disponibilité pour le développement de l'évaluation d'impact du Programme	31 DECEMBRE 2018
	Rapport intermédiaire 2019 – contribution au Rapport à la Commission	31 MARS 2019
Finale	Réunion de clôture avec l'AG/SC et le GTE	31 MARS 2020
	Rapport final	31 MAI 2020

Veillez noter que les délais indiqués dans le tableau engagent les prestataires.

Structure des rapports d'évaluation

Les rapports d'évaluation intermédiaires et finaux devraient suivre la structure générale suivante :

1. Résumé exécutif contenant les conclusions et recommandations (maximum 5 pages)
2. Contexte du rapport
3. Cadre méthodologique décrivant l'approche des évaluateurs et comprenant une description de la recherche initiale entreprise, des sources de données et d'informations et des méthodes utilisées. Il doit également inclure une déclaration des évaluateurs
4. Identification des questions clés à la fin de chaque section et conclusions tirées à partir de celles-ci
5. Conclusions répondant aux questions évaluatives. Constatations et preuves
6. Les recommandations de l'équipe d'évaluation doivent être clairement classées en fonction de leur importance (en termes d'utilité)

⁶ Pour information, l'évaluation d'impact est prévue de 2019 à 2022.

7. Pour le rapport final, des suggestions d'améliorations à long terme, y compris sur des aspects futurs et divers scénarios qui pourraient être utiles pour la prochaine période de programmation
8. En annexe, toutes les données brutes recueillies (provenant d'enquêtes, d'entretiens, d'analyses ...) doivent être transmises à l'AG, ainsi qu'une liste des personnes contactées.

Format des rapports d'évaluation

Les livrables produits dans le cadre du contrat doivent respecter les indications suivantes concernant leur format :

- Les projets de rapports et les méthodologies devront être fournis en anglais seulement. Les versions finales des rapports devront être fournies en anglais et en français.
- Les livrables de l'évaluation doivent être facilement lisibles, illustratifs et bien structurés. Les experts ne sont pas censés fournir de la recherche scientifique comprenant des considérations théoriques volumineuses.
- Le contractant fournira des documents de présentation en anglais pour chaque rapport intermédiaire et final (PowerPoint ou application équivalente compatible avec MS Office) pour l'utilisation par les instances du Programme.
- Tous les rapports et documents produits pour le Programme doivent être conformes à l'identité visuelle du Programme Interreg MED en appliquant les règles graphiques établies par le Programme qui s'engage à fournir toute la documentation s'y afférant. Les modèles seront fournis par le Programme.
- Tous les rapports et documents produits pour le Programme doivent respecter les règles de publicité et d'information (éligibilité) conformément aux règles de l'UE et du Programme.
- Une version électronique de chaque rapport est nécessaire, dans un format réutilisable et présentable (par exemple en Word et PDF pour un rapport)
- Une version électronique et une version papier des produits clés sont nécessaires.

VIII. Compétences et composition de l'équipe souhaités

A. COMPETENCES SOUHAITEES

Il est souhaité que le prestataire ait les connaissances suivantes :

- Avoir de l'expérience dans le domaine théorique et pratique de l'analyse socioéconomique et de l'évaluation avec au moins deux projets réalisés dans ce domaine au cours des trois dernières années.
- Connaître les caractéristiques fondamentales de la politique de cohésion et de la coopération territoriale européenne en particulier.
- Connaître les politiques et stratégies européennes de développement régional en Méditerranée.

- Avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais et du français qui sont les langues officielles du Programme.
- Avoir de l'expérience en matière de collecte de données, d'analyse et de vérification des données, d'analyses statistiques et de rédaction de rapports et de recommandations.
- Posséder des liens pertinents / des antécédents en recherche appliquée sur le développement régional, la politique régionale européenne et / ou d'autres domaines pertinents pour le Programme, notamment sur les thèmes abordés par le Programme : innovation, efficacité énergétique, énergies renouvelables, transports urbains, tourisme durable, biodiversité, gouvernance / stratégies macro-régionales.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE SOUHAITÉE

- Responsable du projet : Au moins 10 ans d'expérience dans la gestion de projets (supervision de la livraison de projets, contrôle de la qualité des services livrés, orientation des clients, résolution des conflits ...), dans la gestion d'équipe et processus d'évaluation et détenir un diplôme de niveau Master ou équivalent dans un domaine pertinent au regard des prestations.
- Les autres experts membres de l'équipe : Au moins 5 ans d'expérience pertinente et détenir un diplôme de niveau Licence ou équivalent dans un domaine pertinent au regard des prestations.

C. CONFLIT D'INTERET

Afin d'assurer l'indépendance des évaluations, les évaluateurs qui **participent au Programme en tant que bénéficiaires directs** de la période de programmation en cours (partenaires de projets) **ne seront pas pris en considération**.

Toute participation en tant que prestataire de services pour un projet approuvé doit être notifiée à l'AG/SC afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Les candidats doivent détailler dans leurs offres la procédure qu'ils mettent en place pour garantir l'indépendance des évaluateurs et éviter les situations de conflit d'intérêt.

IX. Etat des lieux de la mise en œuvre du Programme

Pour information, veuillez prendre note qu'à la date de la signature du contrat avec le candidat sélectionné (juin 2017), les étapes suivantes du programme auront été atteintes :

- Gestion du Programme:
 - Organisation et tenue de réunions du Comité de Pilotage, du Comité de suivi et de groupes de travail ;
 - Approbation des règles de procédure des Comités ;
 - Rédaction de règles internes pour le personnel de l'AG et du SC ;
 - Mise en place de 13 points de contact nationaux ;
 - Mise en place d'un système de suivi de l'assistance technique ;
 - Rédaction et approbation d'un plan d'évaluation (+ mise à jour annuelle) ;
 - Rapports à la CE selon la réglementation de l'UE.

- Mise en œuvre du Programme :
 - Organisation et tenue de l'événement de lancement du Programme (juin 2015); Organisation de séminaires pour les candidats, de séminaires pour les chefs de files et d'événements du Programme ;
 - Rédaction du Manuel du Programme et d'autres documents pour les candidats et les bénéficiaires ;
 - Lancement de 2 appels à propositions en 2015 (projets modulaires et horizontaux) et sélection et démarrage de 69 projets ;
 - Lancement de 2 appels à propositions en 2017 (processus de candidature et de sélection en cours, sélection prévue fin 2017), sur la base des résultats de l'appel 2015 ;
 - Mise en place de l'outil de monitoring en ligne ;
 - Préparation et soumission du projet Plateforme Axe 4 (à partir de 2017) ;
 - Suivi administratif et thématique des projets.
- Stratégie de communication (interne et avec les parties prenantes et les bénéficiaires) et Approche communautaire des projets :
 - Mise en place de la plate-forme web ;
 - Rédaction et approbation d'une stratégie de communication (+ Mise à jour annuelle) ;
 - Activités et événements spécifiques pour la consolidation des communautés thématiques.

X. Règles de soumission

Pour information, toutes les règles relatives à ce marché public sont énoncées dans le document intitulé « Règlement de la Consultation (RC) ». Ce document décrit notamment :

- la procédure de soumission
- le contenu des offres
- les critères de sélection